

ISSN 0046-9459

Informations sociales

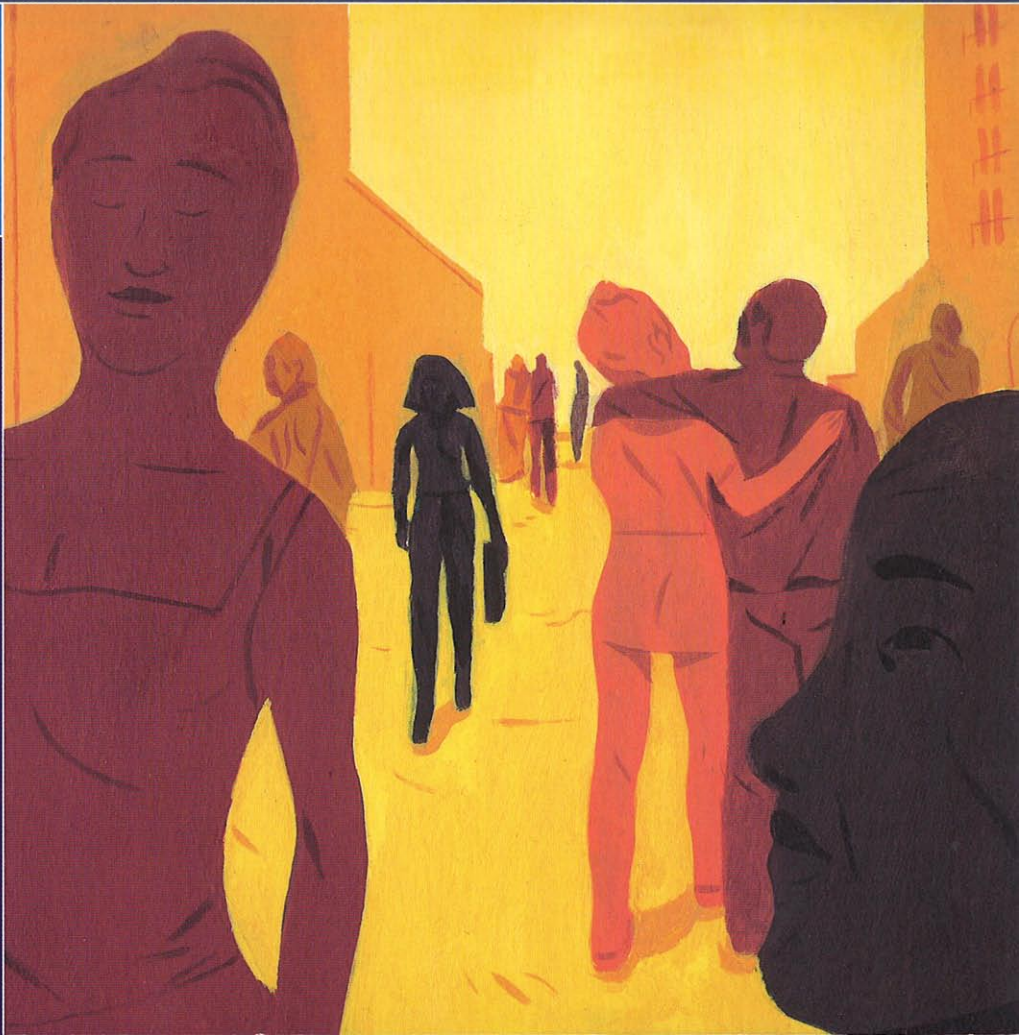
186

Novembre - Décembre
2014

Populations d'outre-mer



ALLOCATIONS
FAMILIALES



N° 186
2014
6,50 €

Le défi de l'illettrisme et de l'échec scolaire dans les départements d'outre-mer

Plus marqué à La Réunion (25 %), qu'aux Antilles (de 14 et 17 %), l'échec scolaire est plus préoccupant encore en Guyane et à Mayotte. Ces deux départements comptent respectivement 39 % et 56 % de jeunes qui ont achevé leur scolarité et qui n'ont obtenu aucun diplôme (19 % en métropole). Si les jeunes issus de l'immigration sont les plus affectés, ce sont en réalité toutes les populations défavorisées qui sont concernées. La situation est pire encore à Mayotte où, en 2012, 35 % des personnes âgées de 15 ou plus n'ont jamais été scolarisées, tandis que parmi celles qui l'ont été, plus de la moitié n'ont aucun diplôme qualifiant; parmi les jeunes de 15 à 29 ans la proportion, à cette date, est encore de 56 %.

À la fois conséquence et cause de précarité économique, cet échec scolaire et l'illettrisme qui souvent l'accompagne pèsent sur le niveau de qualification de la population active et constituent un frein majeur au développement. À titre d'exemples, en Guadeloupe et à la Réunion, plus de 20 % des adultes d'âge moyen (25-39 ans) sont illettrés, et environ 15 % éprouvent de graves difficultés. Ce taux est plus élevé encore parmi les adultes d'âge mûr (30-39 ans) où 25 % des Guadeloupéens et 29 % des Réunionnais sont concernés.

Parce qu'elle affecte fortement la capacité des jeunes à trouver un emploi, cette situation exige un effort soutenu d'amélioration de la qualité de l'éducation dès le primaire, associé à un programme volontariste de préscolarité des enfants des milieux les plus défavorisés. Une priorité doit être accordée à la Guyane et à Mayotte où la préscolarisation (3-5 ans) est particulièrement défailante. Entre 6 et 15 ans, les taux de scolarisation y demeurent très faibles et chutent aussi plus rapidement, avant même l'âge de fin de la scolarité obligatoire. La nécessité s'impose également d'une attention soutenue aux difficultés liées à une maîtrise insuffisante du français et à la pratique courante de langues nationales ou vernaculaires. Sur ce point, ce sont les conditions et méthodes d'enseignement qui doivent être repensées pour répondre efficacement aux besoins réels de populations.

Claude-Valentin Marie

Conseiller pour l'outre-mer auprès de la direction de l'Ined.